

Penthalaz, le 18 mars 2014



Conseil communal Penthalaz

Séance du 17 mars 2014

Composition du bureau

Monsieur Thierry Burnat, Président,
Mme Corinne Borgeaud et M. Piéric Freiburghaus, scrutateurs,
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

* * *

Monsieur Thierry Burnat, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à Mme Anne-Laure Girard, boursière communale, au représentant de la presse ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel

Membres présents : 44 Excusés : Mmes Stéphanie Bassi, Aurianne Bezençon, Magali Demierre, Caroline Villard du Bocey, MM. Antonio Gatto et Miguel Lopes

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 09 décembre 2013.

La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Le Président, Thierry Burnat lit la lettre de démission de M. Yvan Rochat, Municipal, qui quittera ses fonctions au 30 juin 2014.

Il poursuit par la lecture d'une lettre reçue de Mme Fabienne Perrin, maman d'une petite fille de 2 ans qui s'étonne de ne plus recevoir gratuitement des sacs poubelles pour les langes ; elle note encore que la taxe forfaitaire sera également augmentée pour l'année 2014.

Toujours au sujet des rouleaux de sacs poubelles gratuits pour les langes, une lettre de M. Frédéric Zbinden est parvenue au Président du Conseil communal ainsi qu'à la Municipalité. Dans cette lettre, l'auteur cite l'article de loi suivante : Art. 30a Taxes d'élimination des déchets urbains qui dit que les communes prévoient des mesures d'accompagnement, notamment en faveur des familles. Qu'en est-il dans notre Commune ?

Le Président termine en lisant deux lettres provenant d'une part de la fondation Pro-XY, d'autre part des Cartons du Cœur de Penthalaz qui remercient les Conseillères et Conseillers pour leur générosité. Pour rappel, ceux-ci leur avaient fait don du montant de leur jeton de présence de la dernière séance de l'année.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, présente les points suivants :

- **Avancement de l'Etat des lieux – Communes Penthaz-Penthaz-Daillens-Vufflens-la-Ville-Lussey-Villars et Mex** : Il s'agit d'une photographie, d'un inventaire des communes, essentiellement basé sur des chiffres de 2010 et 2011. Toutefois, ce rapport renseigne sur l'état des communes, leurs différences, leurs points communs, etc.

Cet état des lieux a traité les sujets suivants :

- Ecole et formation
- Administration et informatique
- Sécurité (Gendarmerie- PCi – SDIS)
- Patrimoine et forêts
- Voirie et épuration - véhicules
- Finances ; personnel ; salaires
- Aménagement du territoire
- Transports et mobilité
- Routes et chemins
- Population
- Réseaux des eaux
- Sport-tourisme et culture.

D'entente avec le bureau du Conseil communal, la Municipalité a décidé de ne pas présenter tout de suite ce dossier qui n'aura de l'intérêt que s'il est retravaillé avec des chiffres actuels et surtout si la Commune entre dans un processus de fusion. Concernant la suite des opérations, une séance est fixée au 19 mars ; des informations suivront. Le rapport de l'état des lieux est à disposition pour consultation.

- **Rencontre du 28 janvier avec M. Pascal Dessauges, Préfet** : Afin de clarifier le rôle de certaines Commissions et celui de la Municipalité, les présidents de groupe et quelques membres du Conseil ont été invités à une séance avec M. Pascal Dessauge, Préfet. Cette rencontre a été constructive et probablement que les relations seront meilleures. Une nouvelle séance est prévue avec l'ensemble des Conseillers communaux dès que le nouveau Règlement du Conseil communal aura été adopté.

- **Patinoire** : La saison s'est terminée le 2 mars dernier. Tous les week-ends ont été assurés par des bénévoles qui méritent les sincères remerciements de la Municipalité. En résumé, on peut dire que la fréquentation de la patinoire a été quasiment la même cette saison que lors de la saison précédente.

- **SDIS Région Venoge** : A retenir la date du samedi 24 mai 2014 à l'occasion de l'inauguration officielle de la caserne de Penthaz.

- **FIN DE MOI** : Projet de collectif présenté par MM. Sébastien et Nicolas Meyer lors de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2013. Il s'agissait de transformer l'ancienne station de pompage. La mise à l'enquête a été publiée dans la FAO le 9 août 2013.

La commission ad hoc avait été consultée dans le courant de l'automne.

La CAMAC a rendu sa synthèse le 20 novembre 2013. La plupart des services consultés auraient donné un préavis positif, sous conditions, il n'en est pas de même pour la direction générale de l'environnement biodiversité et forêts qui, pour diverses raisons, refuse de délivrer une autorisation spéciale.

La Municipalité n'a pas fait recours à ces décisions mais a invité le SDT à venir sur place.

Cette rencontre a eu lieu le 13 mars. Les responsables des services concernés étaient présents, ainsi que M. Gmür, chef de service.

Au final, ce projet de la réhabilitation de la station de pompage est donc abandonné. La Municipalité va réfléchir à d'autres pistes pour soutenir Nicolas et Sébastien Meyer dans leur recherche de locaux.

A ce jour, la Municipalité n'a pas pris de décision ; mais elle se résume à :

1. laisser l'endroit tel quel et la nature fera son œuvre ;
2. démolir le bâtiment.

M. Yves Jauner, Municipal, renseigne l'Assemblée sur les sujets ci-dessous :

Jubilaires : ils ont fêté leur nonantième anniversaire :

- M. Othmar Annaheim le 15 janvier 2014
- M. Alois Gachet le 10 mars 2014

ASiCoPe :

- En août 2013, l'ASISEVV (qui est le pendant de l'ASiCoPe dans la région de La Sarraz) a vécu une rentrée scolaire extrêmement perturbée. (Organisation de transport contestée, durée des trajets problématiques).

Le 10 septembre 2013, une séance a été organisée à la Préfecture avec la DGEO et quelques membres de direction de l'ASIABE - ASiCoPe - ASISEVV.

La DGEO s'est montrée ouverte à une éventuelle réorganisation de l'ASISEVV, mais souhaite que les autres acteurs de la région soient intégrés dans la réflexion et le processus.

Un groupe de travail a été formé et a rédigé un rapport.

Plusieurs variantes de zone de recrutement ont été présentées et seule une variante convient à la région du bas de la Venoge, respectivement aux six communes du district du Gros-de-Vaud faisant partie de l'ASiCoPe.

Cette variante a l'avantage d'être plus efficiente au niveau des transports scolaires et par conséquent les coûts de transport sont fortement abaissés.

Le désavantage est que, selon la DGEO, il est nécessaire de construire 14 salles de classes et 2 salles de gymnastique. Il est possible de ne réaliser qu'une seule salle de gymnastique pour autant que la future piscine couverte de Cossonay soit utilisée.

Les 6 communes du bas de la Venoge se sont réunies et ont décidé de faire une étude financière de faisabilité en fonction des bâtiments existants afin de pouvoir prendre une décision adéquate sur notre position. Cette étude a été donnée à la société "microgis" spécialisée dans le domaine scolaires.

Elle permettra également d'être informé du nombre exact de classes nécessaire pour réaliser un établissement primaire et secondaire dans la région du bas de la Venoge.

Le résultat de cette étude est prévu à fin mai 2014.

A fin septembre 2014, le département prendra une décision sur le choix de la zone de recrutement.

Les Communes seront consultées afin de déterminer l'ordre de préférence des variantes des zones de recrutements scolaires.

- Le nouveau système informatique pour l'inscription au restaurant scolaire et aux pique-niques a été mis en place en début février. Cette mise en place s'est effectuée avec succès.

Cancanier :

Depuis le 1^{er} mars 2014, Mme Chantal Gacond a remplacé Mme Sylvette Grandchamp pour le résumé du conseil.

Remerciements à Mme Grandchamp pour le travail effectué durant ces quelques années.

Mme Gacond est secrétaire de la Fondation Avenir, secrétaire du Conseil Intercommunal Ajerco ainsi que patrouilleuse au sein de la commune de Penthaz.

M. Yves Jauner, Municipal, informe les membres du Conseil que Mme Chantal Gacond souhaite enregistrer les séances du Conseil communal. Cette demande est soumise au vote et largement acceptée par l'Assemblée.

Affaires Culturelles :

Suite à la dernière séance entre les communes de Penthaz - Penthaz - Daillens et Lussery-Villars, la décision a été prise de faire la fête nationale du 1^{er} août 2014 à Penthaz.

M. Yvan Rochat, Municipal, donne l'information suivante au sujet du « PPA nord »

Un projet de construction d'un bâtiment sur ce terrain a été présenté et la mise à l'enquête aura lieu à la fin du mois d'avril 2014. Une soirée d'information sera mise sur pied.

Mme Isabelle Gay-Crosier, parle des points ci-dessous :

Personnel communal :

- Administration : Mme Sophie Mizar, collaboratrice à la Bourse communale, a donné son congé pour la fin du mois de janvier et la Municipalité, d'entente avec Mme Girard, boursière communale, a décidé d'engager un boursier adjoint à 50% dès février 2014 en la personne de M. Iban Garcia.

- Services extérieurs : La Municipalité a dû se séparer de M. Christian Guex pour la fin du mois de mars et a passé une annonce pour trouver un nouveau collaborateur.

Déchets :

- La rétrocession prévue de CHF 330.- la tonne a finalement été augmentée à CHF 380.-/t, les prévisions de Valorsa s'étant avérées fausses. Cela compensera en partie la baisse d'entrée d'argent due à la diminution de tonnage des déchets. En effet, au lieu des 724 tonnes prévues, seules 374 tonnes ont été produites à Penthaz ! CHF 15.- de frais administratifs par tonne ont été facturés.

Bonne nouvelle : CHF 163.- par tonne sont rétrocédés exceptionnellement en 2013, Valorsa n'ayant pas prévu la grande quantité de commandes des sacs blancs en décembre 2012 et en janvier 2013. Le périmètre a donc décidé de redistribuer cet argent aux communes qui fonctionnaient avec la taxe au sac en 2013 afin que les communes qui n'adhèrent au système que cette année ne bénéficient pas de cet argent.

Penthaz a donc touché CHF 528.-/tonne pour 2013.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, a pris acte de deux courriers reçus relatifs aux rouleaux de sacs poubelle pour les familles ayant des enfants en bas âge. Elle souligne que la Municipalité offre quelques rouleaux de plus à la naissance d'un enfant mais qu'elle préfère privilégier les personnes âgées ou handicapées en leur offrant des sacs.

Au sujet de l'augmentation de la taxe poubelle, comme mentionné dans les deux lettres reçues, elle passera de Fr. 85.- en 2013 à 100.- en 2014, ceci étant dû en partie au ramassage des cru-cuits. Pour rappel, avant l'introduction de la taxe au sac, les citoyens payaient Fr. 127.50

M. Pierre-André Ischi, Municipal, donne l'information suivante :

Résumé des travaux effectués suite à l'obstruction d'un collecteur sur la rte de Penthaz, au croisement des Jardins du Verney (Champ Riondenne).

Le passage d'une caméra sur ce collecteur a mis à jour un deuxième réseau de collecteurs se trouvant à 2.5 m de la surface ; ce réseau et les 5 chambres enterrées ne se trouvent sur aucun plan en possession de la Commune !

Pour cette première étape, 70 m de conduite de 350 mm de diamètre ont été remplacés, 15 m de drainage supplémentaire ont été posés et mise en apparence de 5 chambres. Ceci pour un montant total avoisinant CHF 38'000.- (environ Fr. 7000.- de plus que sur le devis initial)

L'étape suivante prévoit le curage et le passage de caméra tronçon après tronçon, afin de cartographier le réseau de collecteur de champ et de drainage, et ainsi deviser les travaux de mise à niveau.

- M. Jean-Claude Andrey s'interroge sur l'impact que peuvent avoir les machines agricoles lourdes sur l'usure et l'écrasement de ces canalisations sur le territoire communal. Une étude a-t-elle été menée ? Est-ce la Commune qui prend à sa charge la totalité des frais ? Il attire l'attention de la Municipalité sur le fait que lors de la mise en œuvre, il faudrait être attentif au problème de charge et peut-être envisager d'utiliser des matériaux plus résistants.

Aucune étude n'a été faite à ce sujet et actuellement, la Commune paie la totalité des frais, répond M. Pierre-André Ischi, Municipal.

- M. Pierre-Alain Epars signale qu'il a déjà été confronté à ce problème sur une de ces parcelles et qu'il a lui-même fourni un travail afin de remettre en conformité un collecteur.

- M. Pierre Zurbrugg a pu constater qu'en cas de mauvais temps, une certaine quantité de terre s'introduit dans les chambres des collecteurs. Il souhaiterait que la Commune entretienne mieux ces chambres afin de les faire durer plus longtemps.

- M. Pierre-Alain Epars reprend la parole pour préciser que dans la majorité des cas, c'est le dépôt de calcaire au fond des collecteurs qui pose problème.

Le Président, Thierry Burnat, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

M. Didier Chapuis demande une modification de l'ordre du jour. Il désirerait déposer une interpellation « Quel avenir pour le foyer paroissial ? »

En point 3. Interpellation de M. Didier Chapuis en lieu et place de « Nomination/dissolution de Commission » qui passe en point 4. Les deux points suivants viennent dans l'ordre.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi avec la modification demandée.

1. Présentation de Mme Anne-Laure Girard, boursière communale, au sujet des marchés publics.

Par sa présentation intéressante et bien argumentée, Mme Girard a suscité quelques questions dans l'Assemblée.

- M. Daniel Traini est conscient qu'il n'y a pas que l'aspect financier qui est pris en considération dans le cas des marchés publics, il y a également d'autres critères. Par qui sont-ils définis et sont-ils communiqués au soumissionnaire ?

Mme Anne-Laure Girard précise que le mandataire détermine les critères. Le prix reste toutefois l'un des critères prépondérant.

M. Piéric Freiburghaus souligne encore que tous les critères sont précisés dans le cahier des charges soumis par le mandant.

- Dans le cas où une entreprise étrangère à la région fournit un travail, comment peut-on contrôler la « bien facture » de ce travail (entreprise solvable ou non, paie-t-elle ses charges sociales,...) s'interroge M. Jean-Claude Andrey.

Les entreprises doivent fournir certaines garanties déterminées dans des dossiers spécifiques répond Mme A.-L. Girard.

- Si une entreprise a fait faillite et qu'elle réapparaît sous un nouveau nom est-elle pénalisée ?

Une nouvelle entreprise ne peut pas être pénalisée mais des références peuvent être demandées dans les critères argumente M. Piéric Freiburghaus.

2. Préavis municipal n° 38-2014 relatif à la vente de la parcelle n° 165 (La Cure)

M. Claude-Alain Zbinden, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

- M. Yvan Rochat, Municipal, prend la parole pour rappeler quelques faits. En voici un résumé :

La Commune a acheté la parcelle n° 165 pour sa situation et dans l'idée d'y construire un jour un bâtiment communal. Suite à la décision du Conseil communal d'abandonner le projet « Ensemble », la Municipalité préfère vendre cette parcelle à l'EMS afin que celui-ci puisse continuer de se développer. De plus, elle ne conçoit pas l'achat ou l'échange des parcelles n° 163 et 164 entre autre pour des raisons d'emplacement. Il passe ensuite à la lecture d'un article paru dans le journal « 24Heures », article dans lequel M. Pierre-Yves Maillard s'exprime sur les EMS qui ne doivent plus se situer à la campagne mais en milieu urbain. A noter que le Canton ouvrira ces prochaines années en moyenne 2 EMS d'une capacité de 50 lits.

Concernant un développement possible à la place Centrale, la Municipalité a fait une nouvelle offre d'achat à la famille Miéville de 1.3 millions.

- M. Daniel Traini, bien qu'il soutienne le développement de l'EMS, émet toutefois une réserve sur le fait que la Commune va léguer la parcelle n° 165 sans compensation de la part de l'EMS qui pourrait, en échange de bon procédé, léguer les parcelles n° 163 et 164 à la Commune.

- Pour sa part, M. Pierre Zurbrugg précise que le projet d'agrandissement de l'EMS, partant du bâtiment existant actuellement se trouve dans une zone de domaine public. Il trouverait plus intéressant pour la Commune d'acquérir (év. échange de terrain) la portion de terrain située entre Praz-Gérémoz et le futur EMS.

- A noter que cette parcelle est propriété de Praz-Gérémoz souligne M. Yvan Rochat, Municipal.

Uniquement pour la moitié de la parcelle précise M. Pierre Zurbrugg, plan en main.

- M. Yves Jauner, Municipal, rappelle qu'il est normalement de coutume, lors d'une construction d'utilité publique, que la Commune accorde la gratuité des terrains aux institutions qui viennent s'y installer. Dans ce cas, la Commune n'offre pas le terrain à l'EMS, elle le lui vend au prix auquel elle l'a acquis.

- M. Pierre-Alain Epars précise que la Commission n'est pas contre le fait de vendre la parcelle n° 165 à l'EMS mais dans l'éventualité d'un échange de parcelle entre l'EMS et la Commune, il paraît évident de garder les parcelles n° 163 et 164 comme terrain à revendre le cas échéant.

Il souligne encore qu'effectivement à l'époque la Commune avait offert le terrain lors de la construction de l'EMS, mais que la Municipalité fait tout de même un joli geste en leur laissant cette parcelle à un tel prix.

- M. Didier Chapuis annonce que, pour les années 2007 à 2012, les excédents de charges sur la parcelle n° 165 se montent, après déductions de l'amortissement, sont de Fr. 50'828.-

Il revient sur le point 4 des conclusions du préavis municipal n° 38-2014. Pour lui, il ne s'agit pas d'un gain comptable à verser sur un compte mais plutôt de récupérer une mise de départ à reverser sur un fond de réserve.

- Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, explique clairement que le prix de vente de cette parcelle ne peut pas être discuté, vu le droit de réméré sur ce terrain.

- M. Piéric Freiburghaus est heureux de constater que l'EMS puisse tout de même s'agrandir, bien que le Conseil communal ait rejeté le projet « Ensemble ». Il poursuit en indiquant que le droit de réméré court jusqu'en 2017. Il apporte ensuite un complément d'information. Lorsqu'il est question d'un nouveau « PPA » avec une zone d'utilité publique pour colloquer des zones d'utilité publiques il faut que les besoins soient avérés. Il y a donc peu de chance que l'ensemble du périmètre se trouve en utilité publique.

- Mme Dominique von der Mühl attire l'attention de l'Assemblée sur le degré d'urgence à prendre une décision. Avoir un EMS dans notre Commune est un plus (plus d'emplois, la COOP, un bistrot, etc.). L'EMS veut aller de l'avant et a besoin d'un signe clair de la part du Conseil communal.

- M. Yves Jauner, Municipal, remercie et appuie les dire de Mme Dominique von der Mühl. Si à l'issue du vote, l'EMS reçoit un avis négatif pour cette parcelle, il devra alors se tourner vers un autre projet mais certainement pas à Penthalaz. L'échéance étant fixée en 2017, il y a donc urgence à prendre une décision.

- M. Eric Joseph estime que non seulement les Conseillères et Conseillers ont un devoir financier mais également un devoir moral. En transmettant cette parcelle à l'EMS, la Commune va ainsi garder une certaine qualité de vie à Penthalaz et il sera toujours temps de construire un nouveau bâtiment communal administratif.
- Mme Sylvette Grandchamp, relève que les membres de la Commission ont toujours eu en tête d'aider l'EMS. Toutefois, elle regrette que la Municipalité n'ait pas étudié ce dossier plus en détails et en analysant toutes les possibilités (notamment l'échange de parcelles) avant de soumettre ce préavis aux membres du Conseil communal. Elle ajoute encore, qu'à son avis, en cas de réponse négative de la part du Conseil communal, l'EMS a prévu « un plan B » sur le territoire communal.
- Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, insiste en soulignant que le Canton ne permettra pas à Penthalaz de faire le moindre gain sur cette parcelle. Donc en cas d'échange de parcelle la Commune est gagnante ce qui est contraire à la loi cantonale. Elle rajoute le l'EMS n'a pas de « plan B ».

La parole n'étant plus demandée, le Président, Thierry Burnat relit **les conclusions du rapport de la Commission.**

Résultats du vote : Les conclusions du rapport sont **refusées** par 25 voix. (17 oui et une abstention)

Le Président relit donc les conclusions du préavis municipal :

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 38-2014 et du rapport de la Commission chargée de l'étude cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1) **D'autoriser la Municipalité à vendre** la parcelle n° 165 de la Cure et de l'immeuble Route de la Vuy 3, bâtiment ECA n° 279 et 340, de 3'709 m², au prix de CHF 1'105'500.00 TTC.
- 2) **D'autoriser la Municipalité à signer** tous les actes officiels inhérents à cette vente ;
- 3) **D'amortir le montant de CHF 518'000.-** valeur inscrite au bilan communal, compte 9.143.01.28
- 4) **D'enregistrer le gain de cette vente d'un maximum de CHF 587'500.-** au budget communal, sous le compte 220.424

Résultats du vote : Le préavis est accepté à une large majorité.

3. Interpellation de M.Didier Chapuis « Quel avenir pour le foyer paroissial ? »

Cinq Conseillers soutiennent l'interpellation de M. Didier Chapuis.

La Municipalité devra donc répondre par écrit à la séance suivante. L'objet sera inscrit à l'ordre du jour.

Pas de délai supplémentaire selon l'article 34 de la loi sur les Communes.

- M. Yvan Rochat, Municipal, rappelle, qu'avant le projet « Ensemble », la Municipalité avait émis le souhait d'acquérir le bâtiment de la paroisse pour fr. 1.- symbolique avec l'idée de le rénover pour le mettre ensuite à disposition de la paroisse et de la population. Les architectes avaient évalué le montant des travaux à 1 million de francs.

4. Nomination/dissolution de Commissions

Aucune

5. Propositions individuelles

- M. Eric Joseph s'étonne de ne pas avoir reçu le rapport du préavis municipal n°38 de la part du bureau du Conseil. Il souhaiterait que tous les membres du Conseil soient informés sur la façon de procéder. La secrétaire du Conseil n'ayant elle-même pas reçu ledit rapport, elle n'a pas pu le transmettre aux présidents de groupe.
- M. Christoph Loetscher rappelle qu'il a lui-même rédigé une marche à suivre pour la reddition des rapports qui se trouve au verso de la liste de présence des Commissions.
- M. Eric Joseph donne la nouvelle organisation du comité du GIP.
Présidente : Mme Corinne Borgeaud, Caissière : Mme Sylvette Grandchamp, Vice-président : M. Daniel Rochat, Secrétaire : M. Didier Chapuis, responsable de presse : Sylvie Aubert
- M. Jean-Claude Andrey demande aux Conseillères et Conseillers d'avoir une pensée pour la famille de M. Frédy Mast, ancien Municipal, décédé au mois de décembre. L'Assemblée se lève pour une minute de silence.
- Mme Corinne Borgeaud revient sur les problèmes de chauffage et la température dans la salle du Verger. Elle souhaiterait vivement que cela change !
- Lors d'une promenade dominicale, M. Piéric Freiburghaus a été stupéfait de constater les surfaces bitumées qu'il y a dans le périmètre entre le chemin Rouge, chemin du Mt-Blanc et route de la Vuy. Il désirerait connaître le nombre de mètres carrés encore en pleine terre. En effet, il est important de conserver de tels terrains dans un village. De plus, il s'interroge sur les éléments du PGA actuel que la Municipalité utilise pour autoriser de telles surfaces bitumées.
La Municipalité a pris note.
- Au nom de la Municipalité, Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, aimerait remercier les membres du Conseil pour l'adoption du préavis municipal n° 38. M.
- M. Yves Jauner, Municipal, en fait de même au nom du conseil de fondation de l'EMS.
- M. Daniel Traini se réjouit d'offrir le verre de l'amitié à l'issue de la séance afin de fêter son changement de dizaine.

La parole n'étant plus demandée, M. Thierry Burnat, Président, donne quelques informations du bureau du Conseil :

Dimanche 18 mai 2014, votations + 1^{er} tour des élections municipales.

Dimanche 15 juin 2014, 2^e tour des élections municipales

Date de la prochaine séance du Conseil : lundi 23 juin 2014 à la caserne des pompiers.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la séance à 22h08.

Le Président


Thierry Burnat



La secrétaire


Claudine Martin